



La Belle Insensible.

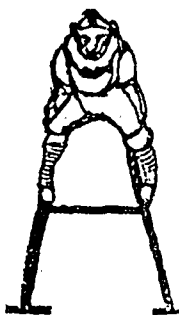
AIR : De la pipe de tabac.

Non, ce n'est point une chimère
Qui m'occupait si vivement,
Celle que je rêvais naguère
Existe bien réellement.
Dieu ! qu'elle est belle ! et que je l'aime ! ...
Mais connaissez ma peine extrême :
En dépit de tous ses attraits,
L'insensible n'aime jamais.

Elle est fraîche comme la rose,
Que parent ses plus beaux atours,
Et sur sa bouche, demi-close,
Folâtre l'essaim ! des amours.
Dieu ! qu'elle est belle ! et que je l'aime ! ...
Mais connaissez ma peine extrême :
En dépit de tous ses attraits,
L'insensible n'aime jamais.

Vénus lui donna son sourire,
Son regard doux et gracieux,
Cet air de l'abandon respire
Et qui charme si bien les yeux.
Dieu ! qu'elle est belle ! que je l'aime ! ...
Mais connaissez ma peine extrême :
En dépit de tous ses attraits,
L'insensible n'aime jamais.

Pour prouver que l'on raisonne mal.



Et, mon cher lecteur ! je suis forcé de vous dire que l'on raisonne drôlement dans ce pays ! D'abord il y a beaucoup de gens qui ne raisonnent point du tout viennent ensuite ceux qui raisonnent tant bien que mal ; puis, le nombre des élus, ceux qui raisonnent raisonnablement.

Je ne vous prouve pas ceci sans preuve, car c'est une accusation trop grave pour être faite à propos de bottes : je vais donc vous prouver comme deux et

deux font quatre comme quoi le raisonnement en Canada n'est pas toujours selon le bon-sens.

Depuis que j'ai l'honneur et le malheur d'exister, je me suis scrupuleusement attaché à remplir les promesses que j'ai faites à mon début sur l'arène publique : j'ai fait mon possible afin d'amuser le lecteur en l'instruisant sur l'état de sa patrie, sur la conduite des autorités et sur le gouffre qui menace de l'engloûtir. Afin d'accomplir cette tâche, j'ai fait mauvaise mine aux trois ministres du jour, à son Excellence, à M. Barthe, et, pour en finir, à tous ceux qui ne se sont pas conduits des mieux dans les dernières affaires : On a trouvé mes efforts louables, mais quelques uns, qui se disent des amis du pays, et des approbateurs de l'ex-ministère ont prétendu que je poussais la chose trop loin, surtout contre M. Viger ! Ils se sont trouvés indignés de la manière dont je parlais de ce Monsieur ! Ils ont crié que c'était honteux de le traiter de la sorte, lui ! aux cheveux blancs ! aux cinquantes années de services ! aux dix-huit mois d'incarcération ! au pamphlet sur la Belgique ! au pamphlet sur la crise ministérielle ! ... Il ne respecte pas l'âge ce Charivari, ils ajoutèrent : il compte pour rien les sacrifices de ce vétérân, il veut souiller son beau nom ! ... Voilà ce que vous avez dit : n'est-ce pas, Messieurs ? Eh bien ! vous m'avez fait injustice là ; vous m'avez accusé d'intentions dont je me lave pleinement les mains ; auxquelles, je n'ai jamais songé ! Comment pourrais-je flétrir le nom de celui avec qui vous sympathisez ? ce nom ! ne l'a-t-il pas flétri lui-même ? ... Est-ce que je m'acharne à lui faire un crime de ses cheveux blancs, de son demi-siècle de services, de ses dix-huit mois d'emprisonnement, et de ses pamphlets ? Voici tout bonnement ce que j'ai fait : j'ai fait un calcul auquel a présidé la justice ; j'ai pris toutes les recommandations de M. Viger, je les ai mises dans la balance pour les peser avec son erreur, et malheureusement la gravité de sa faute l'emporta sur ses œuvres passés, et la balance démontra par sa descente rapide, que ces mérites étaient comme la plume auprès du plomb..... Je vous demande, de plus, à vous brave habitant, n'abatteriez-vous pas le vieux chêne qui a protégé de son ombre le chef de vos pères, aujourd'hui qu'il étend ses vieilles branches audessus du toit de votre maison, il le fait pourrir ? le laisseriez-vous vous chasser de vos foyers, parcequ'autrefois il fut de grand service à vos aïeux ou à vous-même ? O, vous l'abatteriez bien, ce vénérable serviteur quoique des siècles l'aient frappé de leurs tempêtes. Eh bien ! le cas de M Viger est semblable à celui du malheureux chêne. Le cultivateur serait une archi-cruche s'il changeait de demeure afin de permettre à l'arbre de périr "de sa bonne mort" de même serions-nous, tous ensemble, des cruches inconcevables si nous nous soumettions aux procédés du Vénérable, et si nous sacrifions à ses caprices nos int^éêts

et notre repos..... En voilà assez long sur ce chapitre pour aujourd'hui ; je reviendrai à la charge pour détruire toute fausse impression que ce dont on me charge pourrait susciter ; et je prouverai, de plus, qu'il est tout aussi injuste de ne pas plaindre M. Barthe autant que M. Viger ; cette ombre d'une gloire passée qu'il poursuit.

ANNONCE PUBLIQUE.

Le soussigné annonce très respectueusement qu'il vient d'ouvrir une manufacture très étendue de correspondances, au bureau de l'Aurore, rue St. Amable. Il recommande les articles qu'il fait comme très avantageux, vu qu'il a un moyen inmanquable de faire des lettres qui arrivent à leur adresse avant la date qu'elles portent. Par exemple il fait venir une épître de Londres le 15 du mois et elle a été écrite le 20.

Pour plus amples informations, adressez-vous à la manufacture.

GESIER BARRATTE.

AVIS

LIVRES D'ECOLE ET DE PIÉTÉ.

LES Soussignés ont l'honneur de prévenir MRS. les CURE'S et MARCHANDS de la campagne et le public en général, qu'ils ont en mains à leur Imprimerie, Grande Rue du Faubourg St. Laurent, No. 95, Maison voisine des deux Marchés, à droite en montant la Rue ; plusieurs sortes de LIVRES D'ECOLE et de PIÉTÉ, et que plusieurs autres vont être achevés très prochainement ; et ils espèrent pouvoir, sous peu, fournir à leurs pratiques toutes les sortes de Livres d'Ecole en usage en ce Pays, vu qu'ils se proposent d'exploiter cette branche d'industrie sur une grande échelle et à des prix très modérés.

ROLLAND & THOMPSON.

MONTRÉAL, 10 MAI, 1844.

BLANCS pour les Cours de Circuits dem pour les Cours des Commissaires, si, rouvent à l'imprimerie de

LOUIS PERRAULT.

Rue St. Vincent, porte voisine de Mr. Fabre.
Montreal, 17 Mai, 1844.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.
RELIEURS.

RUE STE. THERESE, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. Starke et Cie. et Louis Perrault.

Montreal, 10 Mai, 1844.

CONDITIONS DU CHARIVARI CANADIEN.

Ce Journal se publie deux fois par semaine, le Mardi et Vendredi matin, à raison de DEUX sous la feuille, ou 15 sous par mois pour la ville, et 2s 6d pour quatre mois pour la campagne, payables d'avance.

LISES DES AGENTS, POUR LE CHARIVARI.

MM. R. Cayer, Quebec,
F. X. Labelle, Boucherville,
P. Fortin, Laprairie.

Imprimé et publié par A. FORTIER, Rue des Commissaires, No. 33, près du Marché Neuf.